

Direction des services techniques
AMM/AF
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 195

OBJET : Circulation et présence interdites pour travaux de déminage

Secteur de Kermadehoye

Du jeudi 12 septembre au vendredi 27 septembre 2024

Annule et remplace l'arrêté 2024 DST 178

LE MAIRE,

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment le livre VII – titre III relatif à la protection générale de la population ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code pénal, et notamment l'article 223-1 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le programme de construction d'infrastructures pour l'accueil d'une nouvelle flotte d'aéronefs en remplacement du Falcon 50M sur le site de « Kermadoye » à la BAN Lann-Bihoué;

Vu les travaux de terrassement nécessaires au préalable à ce projet, dans une zone qui a fait l'objet d'intenses tirs de projectiles et de bombardements durant la seconde guerre mondiale;

Vu les recherches historiques et techniques ayant mis en évidence une présomption de munitions voire d'engins explosifs dans le sous-sol concerné par les travaux de terrassement, un certain nombre de masses métalliques ayant été cartographié dans cette zone ;

Vu la réunion organisée par la BAN le 12 juin dernier, destinée à présenter l'opération de déminage aux riverains domiciliés dans la zone de sécurité ;

Vu la demande de la BAN de Lann-Bihoué du 26 août 2024 ;

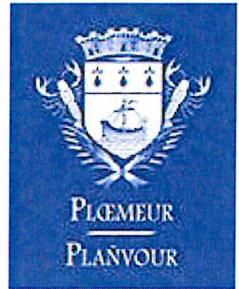
Considérant que même s'il est probable que la majorité des objets répertoriés lors des opérations de cartographie ne soient pas des munitions, la sécurité de tous et notamment des riverains impose une investigation minutieuse de chaque écho détecté ;

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



Considérant la nécessité d'assurer la protection de la population lors des manœuvres de déminage, en mettant en œuvre un périmètre de sécurité ;

Considérant que du fait de l'avancée des opérations de déminage, il n'y a plus lieu d'interdire l'accès au lieu-dit de Bod er Zant.

ARRETE

Article 1 : le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2024 DST 178 interdisant la circulation et toute présence pour travaux de déminage dans les lieux-dits de Kermadehoye et Bod er Zant.

Article 2 : Le présent arrêté s'applique du jeudi 12 septembre 2024 au vendredi 27 septembre 2024 inclus, et concerne **les parcelles et voiries situées dans le périmètre de Kermadehoye**.

Le présent arrêté ne s'applique pas aux personnels chargés des opérations de sécurisation ni à ceux chargés de la sécurité des personnes dans le cadre de ces opérations.

Article 3 : Pendant la durée des opérations de sécurisation, les parcelles et voiries situées dans le périmètre de Kermadehoye sont interdites à la population.

Les personnes présentes dans cette zone, devront évacuer ce périmètre de sécurité de manière effective de 8h00 à 17h00, du lundi au vendredi.

La circulation sera également interdite dans le périmètre concerné pour les piétons, cyclistes et tous les véhicules sans exception.

Article 4 : le demandeur sera chargé de la mise en place et de l'entretien de la signalisation réglementaire, du contrôle des flux ainsi que de l'information aux riverains.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la commissaire centrale de police de Lorient, Madame la cheffe de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

13 SEP. 2024

Claude ORVOINE
Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et
aux mobilités

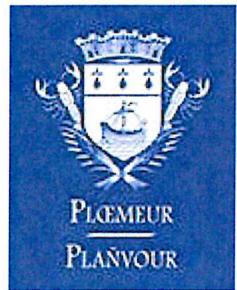


Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



Annexe : liste des parcelles situées dans le périmètre d'intervention

ANNEXE 3 :

DENOMINATION	Exploitant	ADRESSE
GAEC DE BREUZENT	kermagoret/ Le Pogam	Breuzent 56270 PLOEMEUR
GAEC DE KERGALAN	Thiery	kergalan 56270 PLOEMEUR
GAEC DU RHUN		Impasse du Rhun 56270 PLOEMEUR
	Cailloce	Kervehennec 56270 PLOEMEUR

Contact Mairie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex